

# LE CITOYEN

*Mélanges offerts à Alain Lancelot*

---

*sous la direction de*  
*Bertrand Badie*  
*Pascal Perrineau*

PRESSES DE SCIENCES PO

**Sous la direction de  
Bertrand Badie et Pascal  
Perrineau**

**Le citoyen**

**Mélanges offerts à Alain Lancelot**

2000



**SciencesPo.**  
Les Presses

# Copyright

© Presses de Sciences Po, Paris, 2012.

ISBN PDF WEB : 9782724681024

ISBN papier : 9782724607932

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

## S'informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information bimensuelle par courriel, à partir de notre site **Presses de Sciences Po**, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

Avec le soutien du



[www.centre nationaldulivre.fr](http://www.centre nationaldulivre.fr)



**SciencesPo.**  
Les Presses

# Table

## **Avant-propos** (Richard Descoings)

D'où vient ce sentiment d'une association si intime ?

## **Préface** (Georges Vedel)

## **Introduction. Citoyens au-delà de l'état** (Bertrand Badie et Pascal Perrineau)

---

## **PREMIÈRE PARTIE. LA QUÊTE DU CITOYEN**

---

### **Chapitre 2. Le citoyen dans la cité** (Georges Contogeorgis)

Citoyenneté et liberté

La morphologie de la citoyenneté

Citoyenneté et système politique

Citoyenneté et typologie cosmosystémique : la citoyenneté stato-centrique

Citoyenneté et typologie cosmosystémique : la citoyenneté cosmopolitaine ou œcuménique

Conclusions

### **Chapitre 3. Citoyen et marin** (Dominique Reynié)

La grandeur de l'esprit athénien

La gloire de Venise

Les libertés font voile vers le nord

Mourir pour la patrie : la tragédie spartiate

Connaître le monde : une éducation libérale

Le tour du monde spirituel d'Emmanuel Kant

Choisir la mer

### **Chapitre 4. Le citoyen en république** (Marc Sadoun)

Le règne du citoyen

Le retour de l'individu

### **Chapitre 5. Le citoyen Ernest Cœurderoy** (Jean-Pierre A.

Bernard)

---

## **DEUXIÈME PARTIE. L'EXPRESSION CITOYENNE**

---

### **Chapitre 6. Opinion publique et valeurs collectives (Raymond Boudon)**

- Effets Tocqueville-Kuran
- Effets d'ancrage social
- Effets d'ancrage communautaire
- Effets de position
- Effets cognitifs
- Effets axiologiques
- Le spectateur impartial

### **Chapitre 7. Sondages et participation politique (Gérard Grunberg)**

- Sondage représentatif et démocratie représentative
- Les effets des sondages sur le fonctionnement des démocraties représentatives

### **Chapitre 8. Teflon II, président des États-Unis ? Bill Clinton et l'opinion publique américaine (Serge HURTIG)**

- L'élection de 1992
- La déroute démocrate aux élections parlementaires de 1994
- Vers la réélection du président en 1996
- La campagne électorale de 1996
- Les résultats de l'élection de 1996
- Le scandale
- Du scandale à la mise en accusation
- Les élections du 5 novembre 1998
- Le procès de Bill Clinton : de l'ouverture à l'acquittement
- Le soutien de l'opinion
- Effets de l'affaire Lewinsky

### **Chapitre 9. L'opinion à la recherche des citoyens (Philippe**

Méchet et Pierre Weill)

Les sondages à la recherche des jeunes et des catégories populaires

Vers une population du silence ?

Un intérêt pour la vie politique de plus en plus limité

### **Chapitre 10. L'heure du citoyen** (Roland Cayrol)

---

## **TROISIÈME PARTIE. CRISE ET RENAISSANCE CITOYENNE**

---

### **Chapitre 11. La difficile citoyenneté** (Alfred Grosser)

### **Chapitre 12. Citoyenneté et parité** (Janine Mossuz-Lavau)

Il y a loin du vote à l'éligibilité

La progression de l'idée de parité

Pour ou contre la parité

### **Chapitre 13. Les beurs nouveaux citoyens** (Rémy Leveau et Catherine Wihtol de Wenden)

De l'associationnisme civique à l'associationnisme moral

Électeurs et élus, en quête de légitimité républicaine

Perspectives d'évolution

### **Chapitre 14. Marché, emploi et citoyenneté** (Jean-Paul Fitoussi)

### **Chapitre 15. L'impact du traité d'Amsterdam sur la citoyenneté européenne. Paradoxes ou révolution ?** (Jean-Louis Quermonne)

La reconnaissance des droits fondamentaux du citoyen européen

L'institution d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice

La promotion du citoyen européen dans une société civile et un espace public en formation

## Avant-propos

Richard Descoings

Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris.

*Alain Lancelot entre à Sciences Po, étudiant, à 17 ans. Il a 19 ans lorsque Jean Meynaud le prend comme collaborateur, 22 ans lorsque Jean Touchard le recrute comme assistant. À 33 ans, il devient secrétaire général de l'Association française de science politique ; à 38 ans, directeur du CEVIPOF ; à 50 ans, directeur de l'IEP et administrateur de la FNSP, fonctions qu'il occupe près de dix ans.*

*Alain Lancelot ne quittera jamais Sciences Po. Sans doute décide-t-il, lors de sa nomination au Conseil constitutionnel, de transmettre ses responsabilités de « patron » de la Rue Saint-Guillaume ; sans doute a-t-il la suprême élégance de ne prodiguer ses conseils, avec générosité et affection, que lorsque ceux-ci sont sollicités ; sans doute quitte-t-il la fonction publique, avant l'heure qui paraît à certains si terriblement fatidique ; mais jamais ne pourront être rompus les liens qui l'unissent à l'institution, à son esprit et à son destin.*

### **D'où vient ce sentiment d'une association si intime ?**

*On pourrait soutenir qu'il n'y a là rien de surprenant. N'a-t-il pas passé près de quarante-deux ans Rue Saint-Guillaume, soit le tiers de l'existence de Sciences Po ? N'a-t-il pas contribué avec passion au développement de la science politique, à son affermissement comme discipline autonome, à sa renommée comme science explicative du monde ? N'a-t-il pas cherché aussi à faire comprendre combien cette jeune et fougueuse discipline devait éviter de se parer de dogmatisme*

*pour croire exister mieux, devait maintenir comme sa caractéristique la plus précieuse son ouverture aux autres disciplines tout en préservant son unité contre les tentations centrifuges de certains créateurs, et contre les tenants de sous-disciplines au périmètre plus ou moins bien scientifiquement établi ?*

*Mais on peut rester fort longtemps membre puis dirigeant d'une institution sans pour autant la marquer d'une empreinte si profonde. Et même si d'autres que moi diront bien mieux ce que sera la postérité scientifique d'Alain Lancelot, objet qui est en quelque sorte le fil conducteur des « Mélanges » qui lui sont offerts, celle-ci ne suffirait pas seule à expliquer la ferveur qui anime ses héritiers dans la poursuite de l'action qu'il a entreprise.*

*Plutôt donc que dans les circonstances qu'il a rencontrées au hasard d'une vie riche de facettes multiples et de rebondissements inattendus, plus même que dans la réflexion qu'il a livrée à travers ses écrits, c'est dans l'inspiration qu'il a su communiquer, l'exigence d'exemplarité dont il continue de témoigner qu'il faut chercher la source et la force du mouvement qu'il a enclenché et qui n'est pas près de s'épuiser.*

*« Diriger, au sens fort du terme, ce n'est pas exercer un pouvoir; c'est donner une inspiration de tous les instants à ses proches [...] et, si possible, à l'ensemble de ceux qui vous sont confiés, personnel, professeurs et étudiants. Une inspiration commune, car l'âme transcende les statuts et ceux qui sont au sommet doivent croire à ce qu'ils font bien plus qu'à ce qu'ils sont. [...] La conjonction de principes forts, d'idées neuves et d'une volonté ferme peut surmonter la plupart des obstacles au changement. Ce n'est pas de plus de moyens extérieurs que nous avons besoin, c'est de plus de conviction intérieure et de caractère. » (Allocution prononcée par Alain Lancelot à l'occasion de la réception donnée pour son départ le 20 juin 1996.)*

*Cette inspiration, ce souffle créateur, Alain Lancelot les conçoit toujours comme devant être mis au service d'une citoyenneté éclairée.*

*Et d'abord, à travers la formulation d'un projet éducatif pour Sciences Po, c'est-à-dire pour des étudiants qui, parce qu'ils se veulent promis à un avenir professionnel fait de responsabilités au sein de nos sociétés, auront des devoirs particuliers qui commandent*

*une formation adaptée à leur rôle futur.*

*Rien n'est plus étranger aux conceptions pédagogiques d'Alain Lancelot que l'idée d'offrir à des étudiants-consommateurs des enseignements juxtaposés entre lesquels ils choisiraient, en fonction des modes du moment ou du hasard des circonstances. Tout au contraire, il s'est attaché à définir une « politique de l'offre », tout entière destinée à élever l'esprit des jeunes gens qui font à Sciences Po cette confiance, si essentielle lorsqu'on veut bien y réfléchir, de lui livrer un moment important de leur formation. Car, à n'en pas douter, pour Alain Lancelot, éduquer, c'est élever; aider à devenir une personne libre et responsable dans une société ouverte et solidaire. Directeur toujours passionné, professeur jamais las d'enseigner, il ne manque aucune occasion de rappeler les objectifs d'une formation à Sciences Po : apprendre à penser le monde dans lequel on vit ; réfléchir aux choix de valeurs que l'on doit accomplir dans la Cité comme dans la vie privée ou professionnelle ; admettre qu'il est incomparablement plus important d'acquérir les principes de base pour choisir une direction sans être prisonnier de préjugés paralysants que d'accumuler des connaissances si techniques qu'elles risquent d'être soit insuffisamment maîtrisées, soit rapidement périmées.*

*Quelle que soit, cependant, l'importance du temps et de l'énergie consacrés aux étudiants, ceux-ci ne pouvaient constituer qu'une cible parmi d'autres des préoccupations d'un scientifique tout autant engagé que scrutateur des attitudes politiques. Georges Vedel, dans la préface de ces « Mélanges », montre à quel point Alain Lancelot sait se rendre disponible lorsqu'un enjeu de société exige réflexion et proposition.*

*En effet, son analyse de ce qu'il nomme « le déficit de citoyens » dont souffrent les grandes démocraties ne le conduit pas seulement à le déplorer.*

*Certes, il s'inquiète, en formules à l'humour parfois assasin : « L'instruction civique qui faisait partie intégrante du message des instituteurs de la Troisième République ne leur a pas survécu » ; « L'enseignement philosophique qui couronnait l'enseignement secondaire et lui donnait son sens est devenu une spécialité de second ordre » ; « Les médias de médiation ont fait place aux médias de l'immédiat où les flashes succèdent aux reality shows » et,*

*finalement : « L'électorat est fait d'individus qui révèlent moins leur indépendance que leur apesanteur, consommateurs de produits politiques de courte durée, zappeurs inconstants et, partant, incapables d'engagement. »*

*Mais Alain Lancelot n'est pas homme de lamentations, de récriminations. La science politique est pour lui science de l'action. Il ne lui suffit pas de savoir poser les questions pertinentes, c'est-à-dire dérangementes ; il lui faut proposer des réponses et, inlassablement, tenter de convaincre du bien-fondé de celles-ci. Toutes les enceintes sont les bienvenues, dès lors qu'elles sont lieu de résonance : depuis Sciences Po, bien sûr, mais aussi au Conseil national du Sida, dans les commissions constituées pour aider les gouvernements à analyser les enjeux et à affronter les décisions, aujourd'hui au Conseil constitutionnel. Du choix d'un mode de scrutin pour la solidité d'un régime républicain aux effets anti-redistributifs de la gratuité de l'enseignement supérieur public, de l'interrogation sur le sens démocratique de l'indépendance des juges et de la force de la jurisprudence aux raisons de la poussée de l'extrême droite depuis vingt ans, il n'est de sujet brûlant dont Alain Lancelot ne se soit emparé s'il lui était proposé— ou s'il le jugeait important.*

*Il reste qu'Alain Lancelot ne dissocie pas nécessité de prêcher et exigence d'exemplarité du prêcheur. Il s'impose ce qu'il attend de ceux qu'il estime : fidélité aux institutions que l'on sert, aux personnes que l'on aime, aux idées auxquelles on croit ; liberté de ton, de jugement et d'engagement ; courage, surtout dans l'adversité.*

*A cette figure du citoyen, rien ne convient mieux que d'offrir les réflexions que ses pairs et amis consignent dans cet ouvrage.*

# Préface

Georges Vedel

Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences  
économiques de Paris.

**L**orsque Bernard Badie et Pascal Perrineau, maîtres d'œuvre des *Mélanges* offerts à Alain Lancelot, m'ont proposé d'écrire une préface, je n'ai pas hésité une seconde. Bien que nous ne soyons pas, Lancelot et moi, de la même génération — heureusement pour lui —, notre rencontre déjà trentenaire sous les auspices de la rue Saint-Guillaume et de ses dépendances avait engendré de part et d'autre des atomes crochus.

Au fur et à mesure des marques qu'Alain imprimait dans diverses fonctions depuis celle de maître de conférences jusqu'à celle de patron de l'Institut d'études politiques en passant par le secrétariat général de l'Association française de science politique, cependant que, membre du Conseil constitutionnel je fournissais quelques grammes de matériau à l'observation scientifique, il s'établit entre nous plus qu'une affectueuse estime, plus qu'une convivialité, mais une espèce de complicité. À tel point que l'un des jours fastes de mon existence fut celui où, à son tour, Lancelot franchit les portes de la rue Montpensier. Cette complicité ne correspondait pas à une concordance de vues sur tel ou tel sujet particulier — encore que, sans le faire exprès, nous soyons proches l'un de l'autre dans nombre de cas.

Face à la science politique mais à titre d'usager à la fois avide et réservé, le juriste a besoin qu'on lui tienne la main et qu'on lui donne confiance moins dans le politologue que dans son langage et dans le sort qu'il réserve au droit. Les juristes de haute classe passés à la science politique comme Maurice Duverger, Georges Lavau, François Goguel, Jean-Louis Quermonne et bien d'autres sont les accompagnateurs idéaux dans ce voyage hors du droit et même au-

*delà des facteurs institutionnels. Mais plus précieux encore sont ceux qui, venus de la sociologie, facilitent l'accès au monde non normatif et, plus rare encore, à son retour vers lui. Car, bien entendu, le juriste d'origine abordant la science politique ne croit pas que, au cours de cette exploration, le donné juridique se soit envolé en fumée. Plus sagement, de son parcours il retiendra qu'une vision totalitaire du droit ramenant à celui-ci les structures politiques et leur avenir est insoutenable, mais que, partie prenante dans la causalité, le droit opère spécifiquement avec un type de rationalité dont l'autonomie est singulièrement plus prégnante que celle que, le plus souvent, lui accordent les travaux de science politique.*

*Or, Alain Lancelot, bien que non juriste de formation, était très prêt non pas seulement à un modus vivendi courtois de bonne compagnie universitaire mais à désigner et, au besoin, à construire les communications répétées et dans les deux sens. Je me rappelle l'une de ses boutades : « J'admire ce que je ne comprends pas. C'est pourquoi j'admire le droit. » En réalité, cette assertion chargée de malice s'accommodait très bien de connaissances exactes et d'une exigence parfois notariale de précisions et de nuances dans la rédaction d'un texte ayant une portée juridique. Et lorsqu'il nous arriva de travailler ensemble, rien n'était plus agréable et plus rassurant pour chacun de nous deux que de pouvoir lire sur la copie du voisin de table comment l'autre à sa façon traitait le même sujet avec de nombreuses convergences de fond, même si elles venaient d'approches différentes.*

*Tout cela était propice à la rédaction d'une préface (celle que le lecteur a sous les yeux) mais non à lui fournir un contenu. Adresser des signes de complicité, d'estime, d'affection à celui dont les Mélanges portent le nom relève d'un usage un peu personnel de l'imprimerie si l'on n'y ajoute rien qui serait autre que l'expression de bons sentiments.*

*Cependant lisant la table des matières des Mélanges je voyais mal — et encore en ce moment — en quoi je pourrais lui faire un apport qui meublerait d'un peu de substance intellectuelle un témoignage d'amitié. Sur le thème de la citoyenneté, les contributions sont à la fois nombreuses, approfondies et mises en ordre ; elles émanent d'auteurs affirmés et opérant dans un champ qu'ils connaissent déjà à merveille. La lecture de ces travaux m'a beaucoup appris et m'a*

*fait revenir sur l'idée {que je reconnais maintenant assez fausse) que les controverses sémantiques sur l'emploi des termes « citoyen » ou « citoyenneté » étaient surtout révélatrices des laxismes du vocabulaire juridique français. Quant à ce que Lancelot avait apporté à la connaissance, à ses institutions, à ses servants, à ses apprentis, à la fois comme infatigable chercheur et comme non moindre homme de parole et d'action, depuis le rôle d'artisan jusqu'à celui du grand responsable, de plus autorisés que moi avaient leur place dans ce livre pour en traiter.*

*Pourtant, si je veux ne pas m'en tenir à un naïf salut d'amitié, il me reste un recours que je puis exploiter brièvement : c'est de me rappeler Lancelot dans un type d'activités peu connues du public qui, d'ailleurs, n'en est pas particulièrement curieux.*

*Il s'agit de ces commissions, comités ou groupes de travail auxquels périodiquement les pouvoirs publics confient un problème dont l'actualité, généralement appréciée par les médias, les irrite et qui, selon la variante choisie par l'initiateur, feront attendre, feront oublier ou fourniront des prétextes et, en tout cas, même si tout ceci ne noie pas le problème initial, auront peu de part au dénouement.*

*En 1992, M. Bérégovoy, pour des raisons à la fois de principe et contingentes, remit à l'ordre du jour la quadrature du cercle en recherchant un mode de scrutin fondamentalement majoritaire qui aurait pourtant fait entrer à l'Assemblée des représentants d'opinions politiques importantes (notamment les écologistes) exclus par une arithmétique trop brutale. Une commission fut donc constituée ; elle était composée presque à égalité de représentants des partis ou groupements politiques et d'experts juristes et politologues. Ses travaux furent, à mon avis, d'une excellente qualité et ceci grâce à une véritable mise en équation du problème posé. En particulier, il fallut évacuer au détriment d'un argumentaire classique toute une série de stéréotypes relatifs les uns à la signification de l'institution parlementaire, les autres aux types de relations nouées entre l'opinion, les partis, le corps électoral. Alain Lancelot fut au premier rang de cette opération de dépoussiérage, toujours sur la brèche malgré ses charges directoriales à Sciences Po. Il tenait les deux bouts de la chaîne : là pour présenter une vaste vue perspective et prospective, notamment sur la nouvelle volatilité de l'électorat, là pour exploiter au plus haut point la puissance d'expression d'un mot*

*bien choisi et de sa signification en clôture et en ouverture. En quelques semaines de travaux j'avais vu Alain Lancelot en chantier et en laboratoire et c'était un plaisir pour ne pas dire davantage.*

*À peu de temps de là (et même avec un certain chevauchement chronologique), une autre commission, plus solennelle et plus énigmatique, nous attendait l'un et l'autre dans des rôles semblables à ceux qu'offrait la première. Il s'agissait du Comité consultatif pour la révision de la Constitution créée en bonne et due forme par François Mitterrand. Que signifiait une telle entreprise lancée après douze ans de présidence continue n'ayant manifesté aucun révisionnisme et qui, officiellement, posait précisément les questions qui auraient dû être résolues par l'interrogateur tardif ? On peut s'engager dans une interprétation machiavélique et imaginer quelle piste compliquée chercheuse d'avenir avait, dans la conjoncture du moment, voulu tracer le Prince. Le plus vraisemblable est sans doute que, confronté à quitter le pouvoir et peu, après lui, la vie, le Président voulait jusqu'au bout prouver à ses survivants amis ou ennemis qu'il existait encore, fût-ce pour les intriguer ou les inquiéter encore.*

*Les travaux du Comité à marches forcées ont laissé pour trace officielle un rapport concis et précis mis en librairie, qui avait pour base des discussions en groupes de travail puis en réunion plénière. Ces travaux préparatoires avaient été animés et approfondis et le rapport publié ne les fait pas souvent soupçonner. Nombre de séances furent l'objet d'enregistrement ou de sténotypie, malheureusement dispersa, discontinus et difficiles à consulter. C'est donc au hasard et parfois à la seule mémoire que j'ai pu retrouver la marque d'Alain Lancelot dans nos réunions du début 1993.*

*On sait que l'un des enjeux de la consultation demandée par le chef de l'État était, selon une attente générale dans la classe politique et dans les médias, de défendre le septennat contre l'offensive des partisans du quinquennat, avec d'ailleurs une complication jetée dans les jambes des membres du Comité par la suggestion du chef de l'État de retenir un mandat de six ans. Finalement, le résultat officiel de la discussion fut nul. En effet, la question du mandat était en deux parties : non seulement il s'agissait de la durée du mandat mais de la possibilité de renouvellement. La réponse complète pouvait recevoir quatre variantes. Aucune d'elles n'obtint une*

*majorité absolue et il fut très tôt acquis que les positions sur la durée du mandat étaient conditionnées par celles relatives au refus ou à l'acceptation de la rééligibilité du sortant, de telle sorte qu'il n'existait pas d'alliance permettant la formation d'une majorité positive sur une réponse complète.*

*Dès le départ du débat, Lancelot, sans emphase, mais directement, prend de la hauteur. Dans une discussion où les intervenants invoqueront souvent le caractère mixte — mi-présidentieliste, mi-parlementaire — de nos institutions, il introduit plus subtilement l'idée qu'il s'agit d'autre chose et que la solution n'est pas dans une combinaison chimique bien dosée. À l'occasion et avec quelques années d'avance il suppute les péripéties conflictuelles que peut préparer la persistante analyse anachronique de l'amalgame de deux régimes.*

*Puis, dans une séance très proche de la fin des travaux, il met très précisément le doigt sur le paradoxe, à la limite de l'irrationnel, selon lequel la dose de régime parlementaire moderne et efficace de type britannique ou allemand que la France puisse mettre en œuvre passe par la nécessité d'un combat pour l'élection du chef de l'État au suffrage universel, parce que c'est la seule voie dans le contexte français qui puisse fournir la base d'une majorité établie et stable.*

*« Le problème français, c'est qu'avant qu'il y ait une élection présidentielle au suffrage universel direct, jamais aucune majorité n'a existé.*

*Nous supposons le problème résolu, comme si cette majorité, que nous avons vue naître dans les années soixante, était consubstantielle à la culture politique française. Nous savons que ce n'est pas le cas, qu'elle a été créée par l'institution dans notre mécanique institutionnelle de cette élection présidentielle au suffrage universel, que c'est elle qui a créé la majorité et qu'il suffit que cette élection ne soit plus majorité dans son esprit, que le principal intéressé refuse de se lancer de la même façon pour son deuxième mandat que pour le premier; dans le jeu de la majorité conquérante, pour que cette majorité, qui existait auparavant, n'existe plus. Et nous nous retrouvons, simplement par le fait que le jeu de nos institutions renouvelées n'est pas joué, ramenés aux conditions qui sont les conditions permanentes du jeu politique français, c'est-à-dire l'absence de majorité, lorsque le seul moyen de la constituer est*

*l'élection législative. »*

*Il n'est certes pas question de composer ici un florilège de citations qui, pourtant, ne manquerait ni de couleur ni de parfum. On y trouverait des débuts de philippique dans la dénonciation de la surreprésentation parlementaire de la fonction publique et particulièrement enseignante. Dans les discussions les plus techniques et supposant la connaissance de la pratique et du terrain, on comprend que le politologue a nourri sa réflexion théorique de son expérience d'administrateur.*

*La suite de ces comptes rendus est riche en révélations qui portent sur ce que l'on pourrait appeler l'identité intellectuelle de celui qui s'exprime dans les situations variées de l'affirmation, de la contradiction, de la correction, de la riposte, du compromis, du refus et quelquefois de l'unisson. Je n'en tirerai pas un portrait encore que la curiosité puisse imaginer sa comparaison avec celui qui procéderait de l'œuvre écrite. Dans le cas particulier d'ailleurs je ne pressens pas que l'insolite aurait trouvé place en révélant, selon l'occasion et le cadre, un déboulement de la personnalité.*

*Je m'en tiendrai à une notation qui ressort beaucoup plus facilement des échanges oraux que des discours écrits. C'est l'exigence de l'auteur, quand il s'agit de choix de vocabulaire et de style, de solutions portant au degré le plus haut la richesse de l'expression. À certains moments de la recherche rédactionnelle où Alain Lancelot s'engageait avec une sorte de ferveur, il était moins un grammairien du droit ou de la science politique, qu'un écrivain témoin et acteur de la magie du langage, à la mode de Flaubert, de Mallarmé, voire de James Joyce. Le bon terme doit être à la fois en soi clair, précis et donc formant clôture ; mais il doit laisser entendre des échos dans l'espace de signification environnant et, s'il se peut — troisième fonction — faire un signe pour préserver l'inattendu de l'avenir.*

*Sous une forme plus spontanée, au cours de nos communs travaux, Alain Lancelot sans faire de littérature ou de sémantique a manifesté de telles exigences. Elles ne lui servent peut-être pas à écrire des poèmes (encore qu'il en soit très capable). Mais il a sans doute eu l'occasion de les manifester depuis qu'il siège au Conseil constitutionnel. De cette haute tribune gouvernants et gouvernés attendent des sentences qui doivent souvent répondre rugueusement par oui ou par non à la question posée, mais aussi ne pas en négliger*

*les échos et surtout ménager l'avenir qui n'est pas fait d'horizons à jamais indépassables. Pour ce rude et savant labeur il faut des dons variés. Alain Lancelot, nous le savons, en dispose abondamment y compris peut-être le plus rare, celui du bien-être qui couronne le vrai-dire.*

# Introduction. Citoyens au-delà de l'état

Bertrand Badie

Professeur des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

Pascal Perrineau

Professeur des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris,  
directeur du Cevipof (FNSP).

Le lien entre la citoyenneté et l'État est intime, il est même constitutif. Historiquement, il s'apprécie en termes d'émancipation d'une tutelle particulière, celle de la religion, de la famille, de toutes les formes de communauté, du clan, de la tribu ou du village... Libération aussi d'une appartenance personnelle, la sujétion au maître ou au roi. La citoyenneté s'inscrit ainsi dans un processus de communalisation politique qui reconstruit l'individu sur un mode contractuel par lequel « chacun s'unissant à tous n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ». Cette émancipation citoyenne donne tout son sens à l'opposition classique entre l'universel et le particulier qui entre ainsi dans la modernité : la relation citoyenne, parce qu'elle est volontaire, est contractuelle et inclusive, transcendant l'appartenance à un groupe qui, elle, se veut exclusive et restrictive. L'État devient ainsi la marque de l'universel : en lui faisant allégeance, le citoyen admet sa supériorité sur toute autre appartenance. En obéissant à l'État, le citoyen obéit à lui-même...

La crise de l'État affecte par conséquent le statut même du citoyen. On en connaît les multiples aspects : une souveraineté mise en échec, une territorialité devenue incertaine, une universalisation douteuse, des réinvestissements communautaires multiples, des formes complexes d'intégration régionale, un retour troublant du local, un

regain des cultures particulières... L'inventaire n'est pas aussi chaotique qu'il y paraît : l'État-nation a évidemment une histoire qui s'estompe quelque peu face à la rhétorique universaliste qu'il tend à produire. La communauté politique qui fonde son existence ne s'est pourtant pas figée hors du temps. Elle s'est accomplie en nation dans un contexte qui lui donnait une configuration territoriale forte, incontestable, conforme à une géographie qui faisait des frontières le bornage ultime et évident des allégeances. Souveraine, la nation l'était par ses conquêtes face aux dynastes, mais aussi parce qu'elle était une unité suffisamment forte et hiérarchiquement supérieure à toutes les autres pour se prétendre dépositaire du pouvoir ultime.

À l'heure où la mondialisation abolit les distances, toute projection géographique devient formelle. Les solidarités se recomposent par-delà les frontières et nonobstant les territoires. L'espace lui-même ne répond plus à une configuration unique et exclusive : il ne peut plus prétendre organiser *a priori*, et de façon homogène, les relations politiques. Au contraire, chaque fonction sociale s'inscrit dans son espace propre : selon qu'il est consommateur, téléspectateur, investisseur, croyant, défenseur ou promoteur de tel ou tel intérêt, l'individu s'inscrit dans un espace d'allégeance qui, tour à tour, chevauche, transcende ou divise la communauté nationale. En même temps que les espaces de référence se multiplient, le poids de ceux-ci se fait moins décisif et le citoyen moderne devient de plus en plus un individu délié de ses appartenances et valorisant des ressources personnelles. Le citoyen semble souvent s'orienter vers une conception individualiste où le niveau légitime d'existence de l'être humain est le niveau individuel et non l'appartenance à un collectif. La citoyenneté apparaît alors comme un effort de l'individu sur lui-même pour accepter la dimension collective de l'existence humaine à laquelle il se sent étranger et pénétrer ainsi dans la Cité<sup>[1]</sup>.

Cette citoyenneté travaillée par l'individualisme et le pluralisme n'est pas exempte d'un mouvement de retour du communautaire. Banalement, l'essor des solidarités transnationales va ainsi de pair avec celui du réinvestissement particulariste. L'ethnisation se combine avec la mondialisation. Le repli communautaire se combine à l'individuation extrême. Dans ce système de tensions, la citoyenneté perd sa vertu de juste mesure. Le primordialisme religieux, ethnique ou local, est en même temps levier d'une

protestation forte contre la globalisation et les frustrations qu'elle engendre, tout en étant le nouvel habillage des vertus les plus modernes d'un local qui regagne des responsabilités nouvelles. Ce jeu complexe de réinvention, tantôt moderne, tantôt réactive, de la tradition ne se limite pas à brouiller le modèle citoyen : il casse aussi l'équation autrefois évidente qui liait l'universel au moderne et le particulier à la tradition. Il ébranle aussi fortement la construction théorique qui soudait universalisme et citoyenneté. Plus gravement peut-être, il « dérèglemente » les appartenances, librement négociées et librement consenties, tour à tour légitimées par référence à des données objectives (notamment la mondialisation mais aussi les nouvelles formes d'intégration), et à des constructions idéologiques où se côtoient le néo-libéralisme, le néo-communautarisme, l'individualisme et jusqu'à des constructions positivistes qui ressuscitent le spectre de la fin des idéologies et du règne de la science.

Cette transformation profonde des espaces devient d'autant plus crédible et structurante qu'elle trouve une amorce d'institutionnalisation qui conjugue des formes d'intégration macro-régionale avec une autonomisation renforcée des ensembles sub-régionaux. La banalisation du discours sur la citoyenneté européenne pourrait trouver un pendant certes informel et plus culturel dans l'asiatisme, lui-même porté par les formes multiples de regroupement en Asie orientale, et en premier lieu l'EAEG (East Asian Economic Group). Dans l'un et l'autre cas, on en retiendra d'abord la production d'un nouvel imaginaire géographique<sup>[2]</sup> auquel les individus peuvent difficilement échapper pour construire leur identité et, surtout dans le cas européen, une forme de réorientation des intérêts, des choix stratégiques individuels, organisant notamment les pratiques protestataires, mais aussi celles de lobbying, et donc toutes celles qui sont normalement articulées aux relations entre gouvernants et gouvernés. Dans le contexte européen, le changement d'échelle et la déterritorialisation transforment en profondeur les modalités de l'action politique. La technicisation caractéristique des politiques européennes, les cloisonnements qu'elle introduit, l'interpénétration forte du politique et de l'expertise, les pratiques de négociation cherchant à privilégier les solutions consensuelles, le recours constant au lobbying, tous ces processus s'éloignent des modes d'exercice traditionnel du pouvoir politique. Ils définissent une